

Le feuilleton dure depuis des années. Il se prolonge même dans les prétoires. D'un côté, la Réserve africaine de Sigean peste contre les débordements de la Berre en désignant le syndicat de la rivière comme responsable. De l'autre, ledit syndicat renvoie la Réserve à ses obligations et poursuit ses programmes de travaux d'entretien. Un dialogue de sourds...

En ce mois d'août, la Réserve africaine tire la sonnette d'alarme à propos du lit de la Berre... « *Tous ceux qui empruntent le pont Saint-Joseph pour se rendre au hameau du Lac ou à la Réserve africaine pourront constater que la Berre est à sec et qu'une végétation dense avec des arbres de plusieurs mètres ont poussé, rendant son lit invisible. Terre et coulées de boue provenant de l'érosion des berges risquent de faire barrage à la libre circulation des eaux lors de prochaines intempéries.* ».

Le courrier de la Réserve complète: « *En août 2006, devant l'inaction du Syndicat de la Berre ainsi que de celle des collectivités locales et des pouvoirs publics, une vaste solidarité s'était créée entre tous les riverains et la population. Plus de 200 personnes étaient descendues dans le lit de la Berre pour la nettoyer. Il semble aujourd'hui, 8 ans plus tard, et toujours faute d'entretien du lit*



► En 2006, opération nettoyage. C'est désormais interdit.

de la rivière, que la situation soit la même, sinon pire... La Berre a complètement disparu sous la végétation et il sera impossible d'en contrôler les débordements » en cas de fortes pluies.

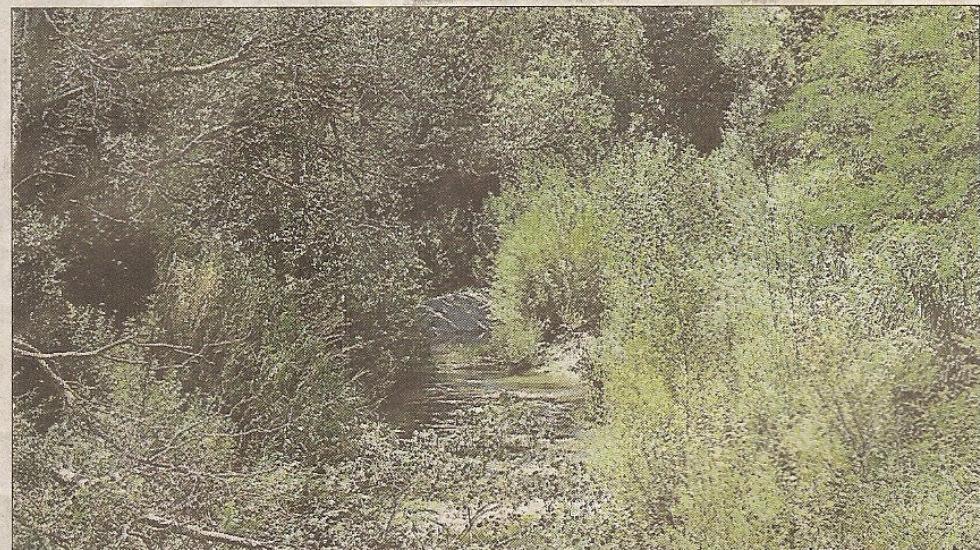
La version du syndicat de la Berre est bien entendu différente (lire ci-contre): « *C'est toujours la*

même argumentation "ils ne font rien", alors que nous suivons un programme bien précis. Nous faisons le boulot avec les moyens que l'on nous donne. La végétation actuelle ferait un effet de peigne, pas de formation d'embâcles », précise Jean-Claude Montlaur, président du syndicat de la Berre.

■ Tout le long de la Berre

La Réserve s'interroge: « *Pourtant, les moyens ne manquent pas. Un panneau d'information apposé sur le pont Saint-Joseph indique que le Syndicat de la Berre a reçu un montant de 101 725 euros* ».

« *Le secteur de la Réserve n'est pas le seul à être traité le long de la Berre* », rétorque Jean-Claude Montlaur. Il ajoute: « *Lorsque nous avions enlevé 30 à 40 000 mètres cubes de bois à nos frais après une inondation, la Réserve avait trouvé cela normal... .* ». Pas sur la même longueur d'ondes, décidément.



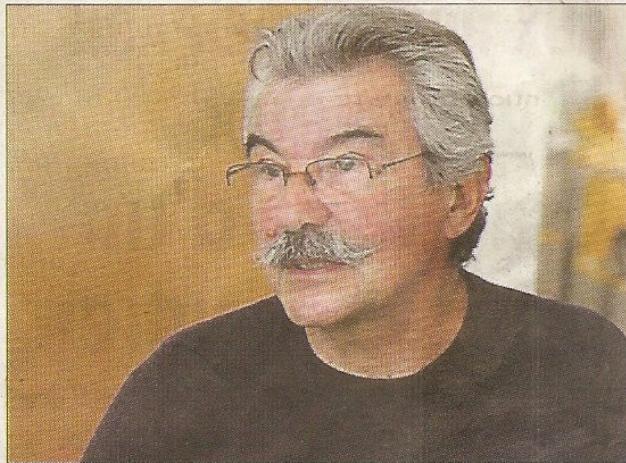
► « Les arbres servent de peignes à la rivière » explique J.-C. Montlaur.

J.-P. Ch.

RÉPONSE

Jean-Claude Montlaur

« Nos travaux sont programmés, on se tue à leur expliquer ! »



Le président du syndicat de la Berre (photo Ph. L.) n'est pas plus étonné que cela de la charge de la Réserve africaine : « C'est récurrent. Nous sommes en procès sur trois fronts. Pour le dossier concernant l'argumentation du "Ils ne font rien", nous avons gagné en appel et la Cour de cassation doit se prononcer avant la fin de l'année ».

Au sujet des 101 000 euros investis dans la 6^e tranche de travaux sur la Berre : « Il n'y a pas que la zone de la Réserve concernée ! Nous intervenons par tranches sur tout le cours d'eau, en liaison avec le SMMAR qui fédère les syndicats de bassin. Les travaux sont financés à 80 %, le reste étant à la charge des 15 communes. Nous montons des programmes de traitement des ripisylves tous les trois ans. On sait que quand on coupe un peuplier, il repousse et atteint 10 mètres trois ans après. Mais ces arbres servent de peignes au cours d'eau. Contrairement à ce qui est dit, le traitement des ripisylves porte ses fruits, il y a moins d'embâcles désormais ».

Jean-Claude Montlaur insiste : « Nous avons une programmation des travaux qui passe devant une commission départementale, on se tue à leur expliquer ! À côté de cela, le constat du CETE (Centre d'études techniques de l'Equipement) montre que la Réserve est au ras de l'eau. Et elle accuse le syndicat de la Berre de tous les maux ! Et puis, j'ajouterais que la Berre est une rivière non domaniale et que chacun est responsable de sa ripisylve. Nous intervenons, et c'est tant mieux, par le biais de l'intérêt général ».